

20220831 Libération

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/aller-a-lecole-mais-dormir-a-la-rue-une-realite-inacceptable-pour-plus-dun-millier-denfants-20220831_KWWR35VRS5H57I4HMVQLO6VCE4/

TRIBUNE

Aller à l'école mais dormir à la rue : une réalité inacceptable pour plus d'un millier d'enfants

En France, au moins 1 600 enfants sont scolarisés et sans abri malgré la Convention internationale des droits de l'enfant qui le proscrit, et dont la France a été l'un des premiers signataires.



Lors d'une manifestation de femmes à la rue revendiquant leur droit à un hébergement digne et pérenne devant la mairie de Paris, le 14 juin. (Pauline Tournier /Hans Lucas. AFP)

par Adeline Hazan, Présidente d'Unicef France et Pascal Brice, Président de la Fédération des acteurs de la solidarité
publié le 31 août 2022 à 10h40
(mis à jour à 12h36)

En cette veille de rentrée scolaire, presque deux fois plus d'enfants sont sans solution d'hébergement par rapport au début de l'année.

A quelques jours de la rentrée scolaire, dans la nuit du 22 au 23 août, au moins 1 658 enfants dont la famille avait sollicité en vain le numéro d'urgence 115 pour une demande d'hébergement, ont été contraints de dormir dans la rue ou dans des abris de fortune. Parmi eux, 368 avaient moins de 3 ans.

Ces données ne sont pas exhaustives car nombreuses sont les familles sans abri qui ne recourent pas au 115. De plus, elles ne permettent pas de mettre en lumière la situation spécifique des mineurs non accompagnés en situation de rue. Elles sont cependant révélatrices de l'ampleur d'une crise du logement et de l'hébergement qui perdure et dont les enfants sont des victimes collatérales. Lors de la rentrée 2020, nous dénombrions déjà près d'un millier d'enfants dormant dans la rue.

En dépit des moyens inédits mobilisés pour pérenniser [200 000 places d'hébergement et qui doivent être au minimum conservés](#), la situation reste très préoccupante et le chemin est encore long pour que l'engagement d'Emmanuel Macron d'«*apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont sans abri*» [soit pleinement tenu](#).

Quelle rentrée pour ces enfants ?

Il n'est plus à démontrer que [la rue prive les enfants de conditions de vie dignes et sécurisantes](#) ; prérequis indispensables pour garantir leur développement, leur apprentissage, leur épanouissement et leur bonne santé physique et mentale. Privés de ces droits fondamentaux, ces jeunes enfants voient leurs chances de réussite scolaire compromises, avant même leur entrée à l'école.

Certains enfants seront scolarisés en dépit de cet environnement hostile à leur bien-être, mais il leur est impossible d'appréhender sereinement la rentrée. Comment suivre une scolarité «normale» dans un quotidien dicté par l'instabilité et la survie ?

D'autres – dont nous ne pouvons évaluer le nombre faute de données – n'emprunteront pas le chemin de l'école compte tenu des nombreux obstacles administratifs qui empêchent leur droit à l'éducation d'être respecté. Bien souvent, les solutions d'hébergement proposées aux familles ne correspondent pas à leurs besoins.

Ainsi, parmi les 78 352 personnes en famille mises à l'abri dans la nuit du 22 au 23 août, 29 157 enfants de moins de 18 ans ont été hébergés en hôtel. Outre le fait d'être onéreux pour les finances publiques, l'hébergement hôtelier s'avère non conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant et particulièrement inadapté à la vie familiale.

L'urgence d'agir

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur cette situation inacceptable et indigne. Ne nous résignons pas à laisser des enfants dormir dans la rue. Il est du devoir de l'Etat d'agir sans délai pour respecter les droits de ces enfants particulièrement vulnérables.

Le sans-abrisme n'est pas une fatalité. Les mesures d'hébergement d'urgence [mises en place durant la pandémie de Covid-19](#) ont démontré qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté politique et qu'il est possible de réduire de moitié le nombre d'enfants à la rue. A l'heure actuelle, [50 000 enfants sont sans domicile en France](#) malgré leur appel au 115, un nombre en constante augmentation depuis la fin des mesures sanitaires.

Nous appelons le gouvernement à faire en sorte que tous les enfants soient hébergés dans des conditions conformes à leur intérêt supérieur et que plus aucun d'entre eux ne dorme à la rue. Ce n'est qu'à cette condition que le droit à la vie familiale et le droit à l'éducation, consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la France a été l'un des premiers pays signataires, seront enfin respectés.